

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le

ID : 062-216203992-20210708-DEL026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N°2021/026

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/07/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Hélène LARDIER, Laurent POUDROUX, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, CHABE Pierre.

Etaient absents excusés: Sébastien BEUGIN ayant donné pouvoir à Mr DUHAMEL Laurent, Mme MOMEUX Muriel ayant donné pouvoir Oliver GALLET, Mme CHABE Christine ayant donné pouvoir à CHABE Pierre, Mr ACTHERGAI Florent.

Monsieur Paul DAVANNE est élu secrétaire.

SEANCE : 8 JUILLET 2021

OBJET : DEFENSE INCENDIE – CONTROLE DES POINTS D'EAU d'INCENDIE.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé de procéder au contrôle des points d'eau d'incendie tous les deux ans.

Il propose au conseil municipal de modifier la périodicité du contrôle des P.E.I. selon le délai maximum à savoir trois ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 8 juillet 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le

A Habarcq,
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 20/07/2021
Reçu en préfecture le 20/07/2021
Affiché le 
ID : 062-216203992-20210708-DEL025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N°2021/025

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/07/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Hélène LARDIER, Laurent POUYROUX, Laurent DUHAMEL, Thiény ROBERT, Delphine MARECHAL, CHABE Pierre.

Etaient absents excusés: Sébastien BEUGIN ayant donné pouvoir à Mr DUHAMEL Laurent, Mme MOMEUX Muriel ayant donné pouvoir Oliver GALLET, Mme CHABE Christine ayant donné pouvoir à CHABE Pierre, Mr ACTHERGAL Florent.

Monsieur Paul DAVANNE est élu secrétaire.

SEANCE : 8 JUILLET 2021

OBJET : ENVOI SYSTEMATIQUE D'UN COURRIER AUX HABITANTS DE LA COMMUNE POUR NON RESPECT DES REGLES D'URBANISME.

Le Maire rappelle que dans la séance du Conseil Municipal du 26 février 2021, il a été décidé d'instaurer une déclaration préalable pour les travaux d'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire communal, ainsi qu'un permis de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Afin de faire respecter ces règles d'urbanisme, le Maire propose au Conseil Municipal l'envoi systématique d'un courrier aux habitants qui ne se soumettraient pas à ces nouvelles mesures.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 8 juillet 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le

A Habarcq,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N°2021/024

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/07/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Hélène LARDIER, Laurent POUDROUX, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, CHABE Pierre.

Etaient absents excusés: Sébastien BEUGIN ayant donné pouvoir à Mr DUHAMEL Laurent, Mme MOMEUX Muriel ayant donné pouvoir Oliver GALLET, Mme CHABE Christine ayant donné pouvoir à CHABE Pierre, Mr ACTHERGAL Florent.

Monsieur Paul DAVANNE est élu secrétaire.

SEANCE : 8 JUILLET 2021

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi de Adjoint Administratif à temps non complet pour pourvoir au remplacement de l'agent ayant demandé sa mutation,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le



ID : 062-216203992-20210708-DEL024-DE

ET

- **La création** d'un emploi de Adjoint Administratif à temps non complet permanent, à raison de 21/35^e,

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité : d'adopter à l'unanimité les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

**Pour extrait conforme
A Habarcq, le 8 juillet 2021
Le Maire,**

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le

A Habarcq,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2021/023

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/07/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Hélène LARDIER, Laurent POUDROUX, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, CHABE Pierre.

Etaient absents excusés: Sébastien BEUGIN ayant donné pouvoir à Mr DUHAMEL Laurent, Mme MOMEUX Muriel ayant donné pouvoir Oliver GALLET, Mme CHABE Christine ayant donné pouvoir à CHABE Pierre, Mr ACTHERGAL Florent.

Monsieur Paul DAVANNE est élu secrétaire.

SEANCE : 8 JUILLET 2021

OBJET : TRAVAUX DE BORDURATION RUE D'AUBIGNY.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser une borduration sur 200 ml, d'un caniveau et création des entrées en finition enduits.

Un demande a été déposée auprès du Conseil Départemental pour obtenir une subvention au titre du programme MMU.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a demandé des devis à des entreprises pour la réalisation de cette première tranche.

Trois entreprises ont déposé une offre :

- DUFFROY : 39 360. 00 € ht
- BALESTRA : 36 340. 00 € ht
- SNPC ; 40 057. 40 € ht

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation des travaux à l'entreprise BALESTRA, société la mieux-disante.
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 8 juillet 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture le et publication le
A Habarcq,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2021/022

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/07/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNNE, Hélène LARDIER, Laurent POUDROUX, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, CHABE Pierre.

Etaient absents excusés : Sébastien BEUGIN ayant donné pouvoir à Mr DUHAMEL Laurent, Mme MOMEUX Muriel ayant donné pouvoir Oliver GALLET, Mme CHABE Christine ayant donné pouvoir à CHABE Pierre, Mr ACTHERGAL Florent.

Monsieur Paul DAVANNE est élu secrétaire.

SEANCE : 8 JUILLET 2021

OBJET : TRAVAUX DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de faire des travaux concernant la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire communal pour une mise en conformité avec le PLUI ;

Il propose au Conseil Municipal de réaliser ces travaux sur deux tranches :

- La première en 2021 reprenant la création d'une citerne incendie rue du Paradis et la pose de poteaux incendie.
- La seconde en 2022 pour la création de citernes incendie sur domaine privé.

Il rappelle que deux subventions ont été accordées pour ces travaux à savoir le FARDA en 2020 pour un montant de 39 911 €, une Dotation d'Equipeement des Territoires ruraux en 2021 pour un montant de 47 250 €, et qu'une demande a été faite auprès de la région pour le fonds de relance et de solidarité envers les territoires.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a demandé des devis à des entreprises pour la réalisation de cette première tranche.

Trois entreprises ont déposé une offre :

- DUFFROY : 99 412. 20 € ht
- BALESTRA : 95 008. 00 € ht
- SNPC ; 99 303. 00 € ht

.....



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier la réalisation des travaux à l'entreprise BALESTRA, société la mieux disante.
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires relatives à ce projet

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 8 juillet 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-I.E-COMTI

N° 2021/021

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/07/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Hélène LARDIER, Laurent POUYROUX, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, CHABE Pierre.

Etaient absents excusés: Sébastien BEUGIN ayant donné pouvoir à Mr DUHAMEL Laurent, Mme MOMEUX Muriel ayant donné pouvoir Oliver GALLET, Mme CHABE Christine ayant donné pouvoir à CHABE Pierre, Mr ACTHERGAL Florent.

Monsieur Paul DAVANNE est élu secrétaire.

SEANCE : 8 JUILLET 2021

OBJET : CONVENTION AVEC LE PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ARRAS.

Monsieur le Maire informe l'équipe municipale de la réunion qui s'est tenue le 30 juin au siège communautaire avec Monsieur André LOURDELLE, Procureur de la République. Cette réunion avait pour objectif de présenter le dispositif sur la procédure de rappel à l'ordre.

Il rappelle que vu l'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure, celui-ci donne pouvoir au Maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune.

Afin de mettre en place cette procédure, il convient de signer une convention avec le Parquet du Tribunal Judiciaire d'ARRAS, représenté par André LOURDELLE, procureur de la République

Cette convention précise les différentes modalités à suivre pour la mise en œuvre de cette procédure.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 8 juillet 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le
A Habarcq,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2021/020

COMMUNE DE HABARCO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/07/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, GALLET Olivier, Pierre HENRY, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Hélène LARDIER, Laurent POUDROUX, Laurent DUHAMEL, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, CHABE Pierre.

Etaient absents excusés : Sébastien BEUGIN ayant donné pouvoir à Mr DUHAMEL Laurent, Mme MOMEUX Muriel ayant donné pouvoir Oliver GALLET, Mme CHABE Christine ayant donné pouvoir à CHABE Pierre, Mr ACTHERGAL Florent.

Monsieur Paul DAVANNE est élu secrétaire.

SEANCE : 8 JUILLET 2021

OBJET : DON ANONYME.

Le Maire expose à l'assemblée que la commune de HABARCO a reçu en Mairie un don anonyme de 200.00 € (deux cent euros).

Ce don anonyme peut être encaissé par la commune et déposé à la Trésorerie d'ARRAS BANLIEUE.

Le Président propose à l'assemblée de l'accepter sans conditions ni charges.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- accepte ce don anonyme sans conditions ni charges,
 - donne pouvoir au Maire pour établir le titre de recette à l'article 7713 « Libéralités reçues ».

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 8 juillet 2021
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le

A Habarcq,
Le Maire,



